

Bulletin d'Adhésion O'TaKé



Association : O'TaKé : Oléron Total Kite

Déclarée à la Préfecture de Charente Maritime

Sous le numéro : 12037

C/O : HERVÉ FLOURIOT

IBAN : FR76 3004 7142 7800 0200 7000 147 (CIC Oléron)

Adressez votre cotisation à : Hervé FLOURIOT, 8 route du Mouleron, la Garelière, 17310 St Pierre d'Oléron

M. Mme : _____

Adresse : _____

Date de naissance : _____

Téléphone : _____ **Mail :** _____

N° de licence (pour les membres actifs) : _____

Versé la somme de : 15€ **Chèque** **Espèces** **Virement**

Section (activité) : **Kite** **Parapente**

Ce versement donne à l'adhérent la qualité de membre (voir en annexe) : **Actif** **Sympathisant**

Il ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association et le cas échéant, à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

J'accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure puissent être utilisées uniquement par l'association pour les besoins de son objet. Les photos pourront être publiées sur les réseaux sociaux auxquels l'association est active. En aucun cas, l'association ne cédera les photos visées à des tiers.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : Mr Hervé FLOURIOT

Fait à _____ le ... / ... /

Signature de l'adhérent :

ANNEXE :

- Un membre actif est un membre qui possède une licence FFVL. Il peut donc participer aux activités nautiques de l'association.
- Un membre sympathisant est un membre qui soutient l'association dans sa démarche, pour participer aux activités nautiques , il devra s'acquitter d'une licence temporaire auprès de l'association au moment de l'activité.
- Membres actifs et sympathisants peuvent participer aux assemblées générales et voter lors des prises de décision.

(Date de mise à Jour le : 21/12/2025)